



## Divorce droit de garde et harcèlement téléphonique

Par **moiparis**, le **03/08/2010** à **16:45**

Bonjour

Sur l'ordonnance de non conciliation, il est notifié que mon droit de garde s'exercera au domicile de mes parents

Mon ex-épouse prend cela au pied de la lettre et me précise que je n'ai pas le droit, d'après elle, d'emmener mes enfants en vacances en dehors du domicile de mes parents à tel point qu'elle appelle tous les soirs entre 20h40 et 21h sur le téléphone fixe de mes parents en prétextant vouloir parler à ses enfants

En a-t-elle le droit?

en sachant qu'elle se permet, elle, d'emmener nos enfants où bon lui semble et qu'il est toujours difficile de pouvoir parler à mes enfants quand j'essaie de les appeler

Par **fabienne034**, le **03/08/2010** à **18:58**

oui puisque le jugement le prévoit ainsi

pour tout savoir sur le divorce et la garde des enfants

<http://www.fbis.net/Divorceinfo.htm>